

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

Saint-Liboire en Fête! Samedi 15 Juin





Ouverture du site 10 h 00 - Au Parc des Bénévoles

GRATUIT POUR TOUS!

On vous attend! Bière et breuvages en vente sur place

Hot dog et popcorn gratuit, jeux gonflables sur place, Service de bar (\$) Cantine (\$) Bar laitier (\$) Spectacles et animations gratuites MST Fitness Ninja Warrior





www.st-liboire.ca



MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.



Yves **WINTER**



Marie-Josée **DEAUDELIN**



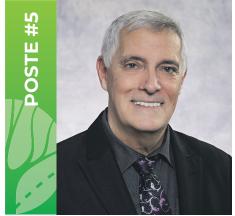
Jean-François CHAGNON



Claude **VADNAIS**



Yves **TAILLON**



Serge **DESJARDINS**



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL Premier mardi de chaque mois, 19 h, sauf exception

Coordonnées de la municipalité

Hôtel de ville:

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) JOH 1R0 Tél. : 450 793-2811 · Courriel : reception@st-liboire.ca

Site internet: www.st-liboire.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Hôtel de ville

Lundi au jeudi :......8 h à 12h et 13h à 16 h Vendredi :......Fermé

Urgence travaux publics.......450 278-2811

Bibliothèque

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture:

Lundi: 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h30 Mardi: 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30 Mercredi: 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Samedi (2e et 4e de ch. mois): 9 h 30 à 11 h 30 (septembre à juin)

http://www.reseaubiblioduquebec.gc.ca/fr

Loisirs de st-liboire inc.

Téléphone: 450 793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

Heures d'ouverture:

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h





SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/ securitepublique/securite-civile/

VOTRE SÉCURITÉ: VOTRE RESPONSABILITÉ



www.st-liboire.ca

Services municipaux

Alain St-Vincent-Rioux

Directeur général et Greffier Trésorier

Raymonde Plamondon

Agente à la comptabilité

Sébastien Marchand

Inspecteur en bâtiment et environnement

Monic Guérin

Agente administrative

Annick Leblanc

Adjointe administrative

Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

Karl Pelchat

Employé de voirie & Traitement des eaux

Jonathan Avard

Employé de voirie

Mathieu Grégoire

Employé de voirie

Jean-François Demers

Directeur incendie CIDA Termo

Serge Desjardins

Service de premiers répondants

LA VIE À SAINT-LIBOIRE

Mai 2024

JOUR	DATE	HEURE ÉVÈNEMENT		COMMENTAIRE - ENDROIT		
Vendredi	17	19 h 00	Pétanque atout - remue-méninges – surprise aux dames	Centre communautaire Jean XXIII		
18-19 et 20			VENTES DE GARAGE			
Lundi	20	Journée nationale des Patriotes - Bureau municipal fermé - Bon congé !				
Mardi	28	1 h 30	Bingo de la Fadoq	Centre communautaire Jean XXIII		

Juin 2024

JOUR	DATE	HEURE ÉVÈNEMENT		COMMENTAIRE - ENDROIT	
Samedi	1er		Souper Homard & Boeuf à volonté	Aréna Sogetel	
Mardi	4	19 h	SÉANCE DE CONSEIL	151, rue Gabriel, suite 102	
Mardi	11	2e versement – TAXES MUNICIPALES			
Samedi	15	Saint-Liboire en fête !			
Vendredi	21	J	Jeu de Babette – remue-méninges – Centre communautaire Jean XXIII		
vendledi			surprise aux messieurs	Centre communautaire Jean AAIII	
Lundi	24		Fête nationale du Québec – 24 juin bureau municipal fermé – Bon congé !		





À titre de prévention

Nous tenons à vous rappeler que selon le Règlement 359-23 Article 16 qu'aucun permis d'arrosage ne sera autorisé du 15 mai au 15 août de chaque année.

L'arrosage manuel à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, des jardins, des potagers, d'une boîte à fleurs, d'une jardinière ou des plates-bandes est permis le soir entre 20 h et 22 h et doivent se faire de la méthode suivante :

- Les jours de calendrier pairs pour les immeubles portant un numéro civique pair;
- > Les jours de calendrier impairs pour les immeubles portant un numéro civique impair.



Chers citoyennes et citoyens,

Voici quelques informations sur notre belle municipalité.

Premièrement, je vous convie à notre célébration villageoise, Saint-Liboire en Fête, le samedi 15 juin. Une fête légèrement différente. Les annonces seront affichées dans le Reflet, sur les pages Facebook de la municipalité et de Saint-Liboire en Fête. Il est temps de s'inscrire au vélo et d'acheter les billets du méchoui.

Deux départs et une arrivée ont eu lieu au cours du mois dernier.

Pour plusieurs années au service des jeunes et moins jeunes de la municipalité, toujours à l'écoute des besoins de la collectivité, je tiens à vous remercier personnellement et au nom du conseil, M. Jean Cordeau. Jean, merci pour ton travail aux Loisirs de Saint-Liboire, et bonne chance pour tes futurs projets. Travailler avec toi a toujours été très agréable.

Début avril, Mme Nadine Lavallée nous faisait part de son départ pour raison personnelle de la fonction de directrice générale de la municipalité. Merci beaucoup pour ton travail au cours des dernières années en tant qu'adjointe à la direction et en tant que directrice générale. Tu nous manqueras à tous, élus et employés. Bonne chance pour le futur, tu resteras toujours une référence pour nous en raison de ton souci du travail bien fait, de ta rigueur, de ta joie de vivre et de ton côté rassembleur. Je te remercie beaucoup, Nadine, en mon nom et au nom du conseil et des employés.

Qui est arrivé?

Je suis très heureux de vous informer que M. Alain St-Vincent-Rioux a été nommé nouveau directeur général de la municipalité. M. Vincent-Rioux, un urbaniste de formation, a plus de 25 ans d'expérience dans le domaine municipal. Il est un candidat idéal pour une municipalité jeune et active comme la nôtre, car son parcours est bien rempli. Bravo et je te souhaite bonne chance en tant que nouveau directeur général de Saint-Liboire. Bienvenue Alain!

Yves Winter, Maire

Rappel important!

Chers citoyennes et citoyens,

Afin d'être en mesure de vous rejoindre avec les alertes et notifications, veuillez prendre soins de faire vos changements de numéro de téléphone et/ou adresse si vous déménagez et demeurer toujours à Saint-Liboire. Merci de votre collaboration!

C'est le moment de payer les taxes municipales !

2e versement: 11 juin 2024

Les taxes foncières procurent à la Municipalité de Saint-Liboire les fonds dont elle a besoin pour assurer les services et rembourser certains investissements réalisés au cours des années. Le compte de taxes

municipales est envoyé aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation au cours du deuxième mois de l'année civile. Il est payable en **quatre** (4) versements répartis durant l'année en cours.

Dates d'échéance

Il est important de respecter les 4 échéances;

13 mars, 11 juin, 12 août et 26 septembre 2024.

Méthodes de paiement :

- En ligne Dans votre liste de fournisseurs sur le site internet de votre institution financière, inscrire MUNICIPALITÉ ST-LIBOIRE – TAXES (QC)
- > Au comptoir de votre institution financière
- Par la poste ou boîte aux lettres (chèques)
 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire, Québec J0H 1R0
- En personne à l'Hôtel de Ville (argent, chèque ou débit)
 151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire

AVIS IMPORTANT

- Veuillez noter qu'aucun reçu d'encaissement ne sera posté.
- <u>Un seul avis de rappel sera envoyé par la poste</u> suite au dernier versement de taxes du mois de septembre.
- Dorénavant, en cas d'erreur de paiement de votre part, <u>des frais de 25 \$ seront facturés</u> pour chaque demande de remboursement.

Vous êtes propriétaire ou vous venez juste d'acquérir une propriété, et vous n'avez pas reçu votre compte de taxes pour l'année 2024, communiquez immédiatement avec le bureau municipal au 450 793-2811 poste 2121 ou par courriel à <u>reception@st-liboire.ca</u>.





PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Afin de diminuer l'utilisation de l'eau potable, la Municipalité de Saint-Liboire offre une aide financière aux résidents de Saint-Liboire branchés sur le réseau d'aqueduc qui ont fait l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

L'aide financière accordée consiste en un remboursement de 50% du montant d'achat (taxes incluses) sur présentation de la facture, pour un maximum d'aide financière de 100 \$.

La demande doit être reçue à la Municipalité, et doit être accompagnée de tous les documents requis mentionnés au formulaire de demande de remboursement.

Aide financière applicable pour l'achat d'un baril par adresse de résidence (l'achat de barils supplémentaires sera entièrement à la charge du citoyen).

L'achat de baril doit être fait après le 1er mai 2022

Pour information, vous pouvez vous adresser au Bureau de la Municipalité de Saint-Liboire en téléphonant au (450) 793-2811, poste 2121, ou par courrier électronique, à l'adresse reception@st-liboire.ca .

NOTE : Ce programme d'aide financière pour l'achat de barils récupérateurs d'eau de pluie entre en vigueur à compter du 1^{er} mai 2022.

wvww.st-liboire.ca · Mai 2024 · Le Reflet · 7



FORMULAIRE POUR REMBOURSEMENT Saint-Liboire POUR L'ACHAT DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

DEMANDEUR (nom de la personne à	qui doit être émis le chèque)	
NOM		
PRÉNOM		
TÉLÉPHONE (résidence)		
ADRESSE POSTALE		
NUMÉRO CIVIQUE	RUE	
Saint-Liboire	(Québec)	J0H 1R0
VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
ENGAGEMENT MORAL		
facture pour l'achat d'un baril récupérat		montant représentant 50% du montant de ma Le montant de ma facture jointe en annexe
Je certifie que les renseignements fourni	is sont véridiques;	
• Je fournis une preuve de résidence récer	nte confirmant que ma résidence est relié	e au réseau d'aqueduc.
Je m'engage à utiliser ce baril afin de réc	duire ma consommation d'eau potable à l	'extérieur.
En connaissance de cause, je signe le p	présent engagement.	
SIGNATURE DU DEMANDEUR	DATI	E
RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION		
PIÈCES JUSTIFICATIVES REÇUES	Preuve de résidence Preuve d'achat	INITIALES DATE



VENEZ NOUS AIDER!

Ouverture du Jardin-École

Nous vous invitons à venir au jardin de la rue Rodier le samedi <u>1^{er} juin de 13 h 15 à 16 h 00</u> (ou le lendemain s'il pleut.) Nous ferons l'ouverture du terrain et préparerons le sol. Nous planterons également quelques plants.

La grosse saison du comité Jardi-Boire est bien entamée. En effet, les activités éducatives avec les groupes de l'école Henri-Bachand ont repris depuis le mois de mars. Grâce au comité, les jeunes ont ou vont semer, transplanter, entretenir et goûter à divers plants. Une partie des cultures se fait dans les bacs potagers offerts par la municipalité, mais la majorité des plants sont destinés au Jardin-École de la rue Rodier. Le but du Jardi-Boire est de sensibiliser les jeunes à l'agriculture locale et les encourager à avoir une saine alimentation.

Nous vous invitons également à aimer et à suivre notre page Facebook.

https://www.facebook.com/JardiBoire

Au plaisir de vous rencontrer au jardin,

Le comité bénévole du Jardi-Boire



La saison agricole est bel et bien lancée! Les tracteurs et les machineries agricoles se font plus nombreux sur nos routes. Nous vous demandons d'être vigilant afin d'éviter les accidents, il vaut mieux cultiver la patience, la compréhension et la reconnaissance envers celles et ceux qui participent collectivement à nourrir la population d'ici et d'ailleurs.





Souper Méchoui

Porc et boeuf Samedi le 15 juin 2024 18 h Ouverture du chapiteau 17 h 30



0 à 4 ans : Gratuit 5 ans à 11 ans : 15 \$ 12 ans et plus : 27, 50 \$

Achat de billets en ligne via notre page Facebook Ou Adressez-vous à la municipalité





La rando en folie!

Perds pas les pédales!

14 ans et moins : 2 \$

15 ans et plus : 5 \$

Choix de 3 parcours de différentes distances Inscription en ligne via notre page Facebook

Ou

Adressez-vous à la municipalité





La Rando en folie!

Saint-Liboire en fête



Départ de la terrasse Deslandes sur le terrain des loisirs

Samedi 15 juin 2024

Dans le cadre de Saint-Liboire en Fête, vous aurez la chance de participer à une de nos randonnées à vélo, sur les routes de notre belle campagne Liboiroise.

Cette année nous offrons 3 parcours, un parcours de 6 km familial, un de 25 km familial (moyenne de 15 km/h) pour les 10 ans et plus et un de 60 km pour les plus expérimentés.

Durant le parcours, tous les participants pourront profiter d'un temps de repos ainsi que d'un lunch à la fin du trajet pour la modique somme de 5 \$ pour les 15 ans et plus et de 2 \$ pour les 14 ans et moins.

Nous aurons aussi des prix de présence lors de cette activité.

Dénart :	60 km à 8 h 30	25 km à 9 h 00	6 km à 9 h 30

Pour information:

Accueil: 8 h 00 à 8 h 30

Sylvain Belval 450 793-4840 - Steeve Desjardins 450 793-2585 - Jean-François Chagnon 450 793-4932

Date limite d'inscription : 7 juin 2023 Aucune inscription la journée même.

Nom :	Age : 2 \$ ou 5 \$	Téléphone
Nom :	Age :2 \$ ou 5 \$	Téléphone
Nom :	Age : 2 \$ ou 5 \$	Téléphone
Nom :	Age : 2 \$ ou 5 \$	Téléphone
Nom :	Age : 2 \$ ou 5 \$	Téléphone

Remplir et déposez dans la boîte de courrier situé dans le hall d'entrée à la municipalité.





POUR PETITS ET GRANDS SPECTACLES AU MENU











ACUPUNK











Marché des Artisans Saint-Liboire en Fête 15 juin 2024



Sous le chapiteau 10h a 16h

Savonnerie Calendula Keytaï (Brigitte Martel)

Lydia Lagarde, romancière

Les Créations Guylaine Atelier Créatif

Les peinture d'Annie Créations Belle Dame

Les Créations de Sylvie Doris et Josée Turcotte

Les Jardins d'Hélie Biscuiterie Oopsy

Mary-Poppine Britannia Mills

Ryan Pilon - Bijoux Artisanaux Les Savons Fredoux

Venez encourager et découvrir nos artisans!





Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire Et le comité de pastorale paroissial

Horaire des messes à St-Liboire pour les prochaines semaines :

- Samedi 25 mai à 16 h 00
- Dimanche 26 mai à 10 h 00, messe du secteur
- Dimanche 9 juin, 10 h 00
- Samedi 22 juin, 16 h 00
- Tous les jeudis matin 8 h 30, messe (le 4 juin ce sera suivi d'un temps d'adoration)



C'est avec regret que nous avons appris le décès de Madame Céline Lemoine Deslauriers. Elle était une grande bénévole et une organiste hors pairs! Durant plusieurs années, elle a joué de l'orgue à l'église de St Liboire, en plus d'aller jouer dans d'autres églises entre autres à Ste-Hélène, St-Simon, et ce malgré qu'elle eût franchi le cap des 70 ans. Elle faisait aussi partie d'une chorale de St Hyacinthe. La musique était sa passion. Madame Céline était une femme extraordinaire que tout le monde aimait. Elle restera dans notre mémoire comme une personne de cœur! Nos plus sincères sympathies à sa famille et ses amis.

Encore une fois merci aux catéchètes pour leur bon travail et leur disponibilité : Mélissa Giard, Véronique Duguay, Christine Tremblay et Geneviève Leblanc. Vous êtes formidables, je vous apprécie!





Nous serons présents à **Saint-Liboire en fête**, le samedi 15 juin. Passez à notre kiosque pour nous saluer et participer aux activités que nous aurons préparées. Ce sera un plaisir de vous accueillir!

En juin c'est la fête des Pères! Nous soulignerons l'importance les papas dans nos vies, lors de la messe du 9 juin à 10 h 00. Bienvenue!

Prions notre Père du ciel avec ce « Notre Père inversé », quand Dieu supplie l'homme...

Mon fils / Ma fille, qui est sur la terre,

Fais que ta vie soit le meilleur reflet de mon nom.

Engage-toi pour mon Règne à chaque pas que tu fais,

Dans chaque décision que tu prends,

Dans chaque attitude et chaque geste.

Construis-le pour moi et avec moi.

C'est là ma volonté sur la terre comme au ciel.

Reçois le pain de chaque jour,

Conscient(e) que c'est un privilège et un miracle.

Je te pardonne tes erreurs, tes chutes, tes abandons,

Mais fais de même face à la fragilité de tes sœurs et de tes frères.

Lutte pour plus de justice et de paix

Et je serai à tes côtés.

N'aie pas peur :

Le mal n'aura pas le dernier mot.

Amen.

https://www.mcc.asso.fr/ site internet du MCC, un mouvement apostolique de laïcs reconnu par l'Église





Fadoq de Saint-Liboire

Activités intérieures à 13 h 30, au centre communautaire Jean XXIII

21 mai : Cartes, billard, jeux au local de la Fadoq

> 28 mai : Bingo de la Fadoq

Les activités intérieures sont mises sur pause du 1er juin au 15 septembre.

Activités extérieures

La marche

À tous les mardis, tu es invité(e) à te joindre aux marcheurs pour découvrir ton village et ses beautés. Le rendez-vous est devant la bibliothèque à 9 h 30.

Bienvenue à tous et à toutes!

• La pétanque

La nouvelle saison a débuté lundi le 13 mai. Elle se terminera par un souper le 16 septembre. Plus de 60 personnes y sont inscrites. Il a été impossible de répondre à toutes les demandes. Nous gardons ces noms et les plaçons sur la liste d'attente.

Dates à inscrire à votre agenda

- > 10 août : dîner de l'amitié à 11h30 au parc des Bénévoles
- > 16 septembre : souper de fin de saison pour les joueurs de pétanque
- ➤ 1^{er} décembre : dîner de Noël de la Fadoq
- > 20 décembre : Noël chez les aînés : une invitation du comité des aînés.

Votre comité:

Gérald Miron, Suzanne Nadeau, Denise Heine, Mirelle Brodeur, Nicole Cornellier, Denise Dansereau et Christiane Lauzon

Comité des aînés de Saint-Liboire et la Fadoq Saint-Liboire

Programme de formation informatique

Dans le cadre de Nouveaux Horizons, nous avons obtenu une subvention pour mettre en place un service informatique. Dans un local du centre communautaire Jean XXIII, des bénévoles accueillent les personnes qui ont besoin d'aide technologique. Ce service ne s'adresse pas seulement aux aînés. Toute personne peut solliciter ces services offerts gratuitement.

Pour obtenir un rendez-vous, communiquez avec Gérald au 579-245-0079 ou avec Denise au 450-793-2396 ou avec Yves au 450-793- 4784 Ces personnes achemineront vos besoins aux formateurs-bénévoles.







Le comité des aînés de Saint-Liboire

Activités intérieures à 19 h 00 au centre communautaire Jean XXIII

- 17 mai : Pétanque atout + remue-méninges + surprise aux dames
- > 21 juin : Jeu de Babette + remue-méninges + surprise aux messieurs



Activité extérieure à 11 h 30 au Parc des bénévoles : le 10 août 2024

• Le dîner de l'amitié est offert à toutes les personnes de 50 ans et plus de la municipalité et aux membres de la Fadoq Saint-Liboire.

Dates à inscrire à votre agenda

> 10 août : dîner de l'amitié

> 1^{er} décembre : dîner de Noël de la Fadoq

20 décembre : Noël chez les aînés

Voyages 2024

Avec la collaboration de la Fadoq Saint-Liboire, le comité des aînés vous a proposé des voyages d'un jour et de trois jours.

Pour votre information:

- ✓ 26 juin : Voyage au Vignoble de Mario Pelchat avec dégustation, repas et spectacle + une visite du Domaine Lafrance et un souper sur le chemin du retour complet
- √ 19 juillet: Croisière de 3 heures sur le lac Memphrémagog avec animation, repas et musique + visites dans la région complet
- ✓ 2 août : Pièce de théâtre : Appelle-moi Stéphane (maison des Arts de Drummondville) + souper avant le spectacle dans un restaurant de Drummondville complet
- ✓ 25 août : Comédie musicale : Waitress (salle Albert Rousseau) + repas avec vin sur le chemin du retour complet
- ✓ 27-28-29 octobre : Séjour au Manoir du Lac William avec animation + une visite dans la région complet
 - Tous les voyages affichent complet. Il peut arriver que pour certaines raisons des gens ne puissent y participer. Nous complétons les voyages avec <u>les noms en attente.</u>

*Si ces voyages vous intéressent : Denise au 450-793-2396

Votre comité des aînés :

Yves Winter, Yves Taillon, Marie-Josée Deaudelin, Pierre Heine, Denis Chabot, Georgette Meunier, Denise Heine

TOURNOIDE COLLEGE

AU PROFIT DU PROGRAMME INITIATION
SPORT-RÉUSSITE ÉDUCATIVE
DE L'ÉCOLE HENRI-BACHAND

600\$

GOLF VOITURETTE SOUPER VENDREDI 23 AOÛT 2024

AU CLUB DE GOLF ACTON VALE

HORAIRE DE LA JOURNÉE 11H00 INSCRIPTION **12H00** DÉPART SIMULTANÉ

FORMULE VEGAS

18H30 COCKTAIL SOUPER

GOLF SEULEMENT (QUATUOR): 400 \$

SOUPER SEULEMENT: 75\$

Pour informations, commandite ou inscription : aurelie.deslandes@csssh.gouv.qc.ca

Date limite d'inscription : 12 juillet 2024







Formulaire d'inscription 2º édition du Tournoi de golf annuel – 23 août 2024 Au Club de golf Acton Vale

Inscription : 11h00	Départ simultané	ž : 12h00	Souper : 18h30	
Je désire billets à Je désire billets à Total :\$	de golf seulement à	100\$ chacun	(incluant golf, voitu	
Nom de l'entreprise (s'il y d	ı (leu):			
Nom des joueurs :		Restriction	ns alimentaires	
1.				
2.				_
3				_
4				_
Je désire réserver	_ billets additionnels	s pour le sou	per à 75\$ chacun	
	Plan de commandi	<u>ITE</u>		
Nom du responsable :				_
Entreprise :	Adresse :			_
Courriel :	Télé	phone :		_
Je ne peux pas participer,	mais je désire faire	un don de		\$.
Choix de la commandite :	Mo	ontant de la comm	andite :	
	Gr	and total :		_\$
	Ci-inclus notre chèque libel	lé à l'ordre de :		
Centre de se	ervices scolaire de St-Hyacir		ri-Bachand	
Il est possible d'envoyer votre	inscription par courriel	l <u>aurelie.desla</u>	ndes@csssh.gouv.qc	<u>:.ca</u>

ou de laisser cette inscription complétée au secrétariat de l'école.

Bien vouloir remettre votre chèque par la poste ou au secrétariat à l'adresse suivante :

École Henri-Bachand 83, rue St-Patrice, Saint-Liboire (Québec) JOH 1R0



L'école de conduite Formation 2000 organise, comme le souhaite la tradition, un service de raccompagnements lors des après-bals pour ramener nos jeunes en toute sécurité avec leurs véhicules par de généreux bénévoles.

Ce service, affectueusement appelé le « Nez Rouge pour ados » est principalement

destiné à ramener les jeunes avec leurs véhicules en toute sécurité à la maison.

Les bénévoles sont présents sur le site de l'après-bal, accompagnés d'un feu de camp,

de la bouffe, du café et d'une grande convivialité.

Les bénévoles reçoivent des prix de présence pour les remercier de leur présence et

l'essence est remboursée sur place à chaque raccompagnement.

Vous souhaitez vivre cette belle expérience pour la vie de nos jeunes...téléphonez au

450-223-1313

Merci beaucoup!



Barbecue et sécurité

Avec le beau temps à nos portes, voici quelques rappels pour profiter de la nouvelle saison en toute sécurité:

- Assurez-vous de toujours utiliser votre barbecue à une bonne distance de la maison ainsi que de toute matière combustible;
- De plus, ne pas utiliser votre barbecue dans un espace fermé tel qu'un gazebo, un garage ou même à l'intérieur d'un logement, car cela pourrait vous exposer à une importante quantité de monoxyde de carbone, lequel est un gaz mortel;
- Toujours entreposer les bonbonnes de propane dans un cabanon ou à l'extérieur de votre logement;
- Ne pas entreposer de bois trop près d'un coin feu ou d'un foyer extérieur;
- Enfin, n'hésitez pas à contacter votre service incendie si vous sentez une forte odeur de fumée ou en constatez une présence importante ou anormale. Il vaut toujours mieux prévenir et ne pas attendre qu'il soit trop tard.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains Marie-Eve Leduc, T.P.I.

Préventionniste - 450 774-3141, poste 3127 prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca



Lundí 27 maí, 19 h 15 au 1384 rue Principale, Saint-Valérien

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » (SHELTC) recevra le lundi 27 mai 2024 Guillaume Pelland, pépiniériste et paysagiste avant-gardiste. Il a créé Paysage gourmand en 2013 avec une approche écologique s'inspirant des principes de la permaculture, à Rawdon, dans Lanaudière. Il crée des aménagements ornementaux et savoureux avec la promesse d'un entretien minimal et de récoltes abondantes.

Le sujet de cette conférence présentée à 19 h 15: Arbres et arbustes fruitiers



Date: 27 mai 2024Heure: 19 h 15

Lieu: 1384, rue Principale, Saint-Valérien (Salle municipale)
 Coût: gratuit pour les membres et 7,00 \$ pour les non-membres

Francine Laliberté, publiciste SHELTC





PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 mai 2024 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Sont présents :

Madame la conseillère Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier

La conseillère Marie-Josée Deaudelin et le conseiller Serge Desjardins sont absents de la rencontre.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire, constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. Alain St-Vincent-Rioux, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 <u>Assemblée publique de consultation pour</u> Règlement d'urbanisme

Une assemblée publique de consultation est tenue pour le Règlement d'urbanisme numéro 374-24 sur les demandes de démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-05-110

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François-Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Assemblée publique de consultation pour Règlement d'urbanisme
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 30 avril 2024

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Demande d'appui MRC des Maskoutains Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond MRC-773-1
- 3.4 Demande d'appui Municipalité d'Upton Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sureté du Québec
- 3.5 Vaccination antigrippale en milieu rural Édition 2024
- 3.6 Achat logiciel Canva
- 3.7 Achat licence Antidote FR
- 3.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 375-24 sur la tarification des services municipaux
- 3.9 Semaine québécoise de la famille Proclamation
- 3.10 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées
- 3.11 Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
- 3.12 Dépôt des états financiers 2023
- 3.13 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 376-24 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Nomination du pompier Mario Daviau à titre d'assistant-chef du service incendie de Saint-Liboire
- 4.2 Embauche de nouveaux pompiers
- 4.3 Achat et installation d'une caméra de recul sur le véhicule d'urgence 1125
- 4.4 Achat de divers articles pour le service incendie

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Offre de services pour travaux de rapiéçage de pavage de nos rues, routes et chemins
- 5.2 Offre de services Plateforme de gestion des actifs

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Quatorzième décompte progressif et final d'Excavation Mc.B.M. Inc. Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers
- 6.2 Renouvellement de contrat pour la licence du logiciel Win 911 pour la gestion des alarmes eau potable



7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Adoption du Règlement numéro 374-24 abrogeant le Règlement 361-23 concernant les demandes de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Liboire
- 7.2 PIIA 231, rue Deslauriers
- 7.3 PIIA 375, rue Gosselin
- 7.4 PIIA- 74, rue Parent
- 7.5 Dérogation mineure 213, rue Gosselin
- 7.6 Développement Le Ramezay Mandat au notaire cession d'infrastructures de rue
- 7.7 Avis d'intention de démolition 1650, rang Saint-Édouard

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Adhésion Zone Loisirs Montérégie 2024-2025
- 8.2 Activité de financement au profit du programme de réussite éducative de l'École Henri-Bachand
- 9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR
- 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. CORRESPONDANCE
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.4 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 30 avril 2024

Résolution 2024-05-111

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et de la séance extraordinaire du 30 avril 2024 soient adoptés tel que soumis.

2. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

3. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET</u> FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes payés

Résolution 2024-05-112

Il est proposé par Yves Taillon appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois d'avril 2024 totalisant la somme de 276 096,34\$, en plus des salaires versés au montant de 66,882,08\$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2. Adoption des comptes à payer

Résolution 2024-05-113

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 12 033.29\$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3. <u>Demande d'appui MRC des Maskoutains – Règlement MRC-940 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Drummond MRC-773-1</u>

Résolution 2024-05-114

Considérant que la MRC de Drummond a adopté le projet de règlement MRC-940, modifiant son schéma d'aménagement afin d'agrandir son affectation industrielle régionale d'une superficie de 114,09 ha, à même son affectation rurale et urbaine;

Considérant que la MRC des Maskoutains peut transmettre à l'organisme compétent un avis sur le projet de règlement, conformément à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Considérant qu'au mois de juin 2022, le gouvernement a publié la « Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire » (PNAAT);

Considérant qu'à la suite de cette publication, le gouvernement a adopté le projet de loi 16 modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions;

Considérant que ce projet de loi a introduit l'article 2. 2. 1 à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), lequel précise les finalités de l'aménagement du territoire;

Considérant que, selon cet article, la planification territoriale des MRC doit assurer l'utilisation optimale du territoire, notamment en vue de limiter l'étalement urbain, de



manière à assurer que les générations futures pourront y vivre et y prospérer;

Considérant que, dans cette optique, il est nécessaire de promouvoir des pratiques de développement qui préservent les ressources naturelles, réduisent les émissions de carbone et favorisent la durabilité à long terme, ce que l'étalement urbain n'encourage aucunement;

Considérant que, le 6 mai 2011, le gouvernement a publié l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement;

Considérant que, selon l'orientation 10 de cet Addenda, les MRC périmétropolitaines doivent respecter les attentes suivantes en matière de gestion de l'urbanisation :

- 10. 1 Consolider et réutiliser le tissu urbain existant en favorisant
 - L'optimisation des infrastructures et des équipements collectifs existants, principalement en termes d'alimentation en eau et en matière de transport en commun;
 - Le redéveloppement et la requalification des terrains;
 - L'augmentation de la densité et de l'intensité de l'occupation du sol en fonction des caractéristiques du milieu;

Considérant que cette orientation impose aux MRC périmétropolitaines, notamment à la MRC des Maskoutains, un fardeau inéquitable en regard des autres MRC, dont la MRC de Drummond:

Considérant que pour permettre l'agrandissement d'une aire d'affectation semi-urbaine industrielle et commerciale dans une municipalité de son territoire, la MRC des Maskoutains doit assurer la consolidation des zones industrielles existante et la rentabilisation des investissements consentis;

Considérant que l'agrandissement de l'affectation industrielle régionale de la MRC de Drummond affectera le dynamisme du corridor économique de l'autoroute 20 et affaiblira le potentiel d'attraction des entreprises dans la MRC des Maskoutains;

Considérant que l'expansion industrielle de la MRC de Drummond pourrait entraîner une concentration excessive des entreprises, mettant ainsi en péril l'équilibre économique régional et la diversification des activités économiques;

Considérant que, selon l'article 2. 2. 1 de la LAU, l'ensemble des MRC et des Communautés ont l'obligation

d'assurer l'utilisation optimale du territoire, notamment en vue de limiter l'étalement urbain;

Considérant qu'à cet effet la priorité doit être accordée à la consolidation et à la réutilisation du tissu urbain existant, dans l'ensemble des milieux urbains du Québec;

Considérant que l'article 5 de la LAU prévoit que les schémas d'aménagement et de développement doivent déterminer toute partie d'un périmètre d'urbanisation devant faire l'objet d'une consolidation de façon prioritaire;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'appuyer la MRC des Maskoutains et d'inviter la MRC de Drummond à privilégier la consolidation et le redéveloppement des secteurs industriels existants sur son territoire;
- De demander à la ministre des Affaires municipales :
 - D'exiger que la planification territoriale des communautés métropolitaines, des municipalités régionales de comté et des municipalités priorise la consolidation et à la réutilisation du tissu urbain existant, dans l'ensemble des principaux pôles de services et d'équipements du Québec;
 - De revoir les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire afin d'exiger que la consolidation et la réutilisation du tissu urbain existant soient priorisées dans les principaux pôles de services et d'équipements de l'ensemble des MRC du Québec;
- De transmettre copie de la présente résolution, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'aux municipalités de la MRC des Maskoutains, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'aux MRC périmétropolitaines à la CMM, pour appui auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- 3.4. <u>Demande d'appui Municipalité d'Upton Demande de révision de la loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sureté du Québec</u>

Résolution 2024-05-115

.......



Considérant qu'en vertu de la loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

Considérant que les municipalités locales doivent débourser 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec (SQ) ;

Considérant que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée:

Considérant que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la Loi sur la fiscalité municipale en ce qui concerne les services de police;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'appuyer la Municipalité d'Upton en demandant au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;
- QU'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes :
 - Au ministère des Affaires municipales (MAMH);
 - Au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
 - À la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
 - Au député Simon-Pierre Savard-Tremblay Circonscription de Saint-Hyacinthe;
 - À la MRC d'Acton Vale:
 - À l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
 - À la fédération des municipalités du Québec (FQM);
 - À la députée provinciale Chantal Soucy Circonscription de Saint-Hyacinthe.

......

3.5. <u>Vaccination antigrippale en milieu rural – Édition</u> 2024

Résolution 2024-05-116

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC »;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liboire souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Liboire à permettre à ses citoyens de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2024.

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la



Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

3.6. Achat logiciel Canva

Résolution 2024-05-117

Considérant que l'adjointe administrative doit procéder régulièrement à la réalisation de publicités dans le cadre de ses fonctions;

Considérant que l'achat du logiciel Canva Pro serait un outil nécessaire pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat du logiciel Canva Pro, au coût de 150 \$ par année, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.7. Achat licence Antidote FR

Résolution 2024-05-118

Considérant que les employés de bureau doivent régulièrement procéder à la rédaction de lettres, documents et autres dans le cadre de leurs fonctions;

Considérant que l'achat de la licence Antidote FR serait un outil nécessaire pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de la licence Antidote FR selon la soumission reçue de NSLOne datée du 23 avril 2024, au montant de 712,50 \$, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 375-24 sur la tarification des services municipaux

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 375-24 sur la tarification des services municipaux.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 375-24

Il est déposé par Jean-François Chagnon le projet de règlement numéro 375-24 sur la tarification des services municipaux.

3.9. <u>Semaine québécoise de la famille -</u> Proclamation

Résolution 2024-05-119

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

Considérant que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration de la famille:

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 13 au 19 mai 2024 sous le thème Les familles au cœur de notre univers:

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- ➤ De proclamer la Semaine québécoise des familles, pour la période du 13 au 19 mai 2024;
- D'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble afin qu'elle ait accès à des services et ainsi obtenir le soutien dont elle a besoin pour contribuer pleinement à notre société;
- D'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie;
- De reconnaître que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations, pour transmettre la culture et les valeurs sociales;
- D'inviter les municipalités du territoire de la MRC à proclamer, eux aussi, la Semaine québécoise des familles.

3.10. <u>Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personne âgées – Proclamation</u>

Résolution 2024-05-120

.......

Considérant que la Politique régionale des aînés reconnaît la contribution active des aînés au développement de notre communauté et le fait qu'ils sont les premiers acteurs de leur propre cheminement;



Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

Considérant que la MRC des Maskoutains a mis en place sur son territoire le projet IMAGES qui permet d'avoir une intervenante dédiée aux aînés qui écoute, accompagne, propose des solutions et réfère aux services sur le territoire afin de contrer la maltraitance, l'isolement et la détresse;

Considérant que la MRC des Maskoutains est partenaire du projet RADAR (Réseau actif de dépistage des aînés à risque) qui contribue au maintien et au mieux-être des aînés dans leur milieu de vie;

Considérant que la MRC des Maskoutains a mis plusieurs actions en place, dont un Guide d'information pour les aînés, le bulletin La MRC amie des aînés et l'infolettre du même nom, ce qui contribue à informer les aînés, les citoyens, les municipalités, les intervenants, les aidants naturels et bien d'autres;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De proclamer la journée du 15 juin 2024 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains;
- D'inviter tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;
- D'inviter les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution à cet effet.
- 3.11. Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées

Résolution 2024-05-121

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2022;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Liboire souligne l'apport des personnes

handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la ville dans le cadre

de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

3.12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 376-24 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 376-24 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Dépôt du projet de règlement numéro 376-24

Il est déposé par Jean-François le projet de règlement numéro 376-24 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024.

4. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

4.1 <u>Nomination du pompier Mario Daviau à titre</u> d'assistant-directeur du service incendie de Saint-Liboire

Résolution 2024-05-122

Considérant les nombreuses années de service et l'expérience du pompier et lieutenant Mario Daviau au service incendie de Saint-Liboire;

Considérant la recommandation du directeur service incendie de Saint-Liboire, Jean-François Demers;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la nomination du pompier Mario Daviau à titre d'assistant-directeur du service incendie de Saint-Liboire en date du 1^{er} avril 2024 et que le conseil félicite chaleureusement M. Daviau pour sa nouvelle nomination.



4.2 Embauche de nouveaux pompiers

Résolution 2024-05-123

Considérant les candidatures reçues et les rencontres tenues entre les candidats et la direction du service de sécurité incendie:

Considérant la recommandation du Directeur du service de sécurité incendie afin procéder à l'embauche de messieurs Erick Mc Dermott et Maxime Larose, à titre de pompiers volontaires pour le service de sécurité incendie de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'embauche de messieurs Erick Mc Dermott et Maxime Larose, à titre de pompiers volontaires;
- De procéder à l'achat de deux habits de combat « bunker's suit » et tout équipement nécessaire à leur intégration.

4.3 Achat et installation d'une caméra de recul sur le véhicule d'urgence 1125

Résolution 2024-05-124

Considérant que pour la sécurité de nos employés il y a lieu de procéder à l'achat d'une caméra de recul pour le véhicule d'urgence 1125 et divers autres équipements reliés à la caméra;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat et l'installation d'une caméra de recul pour le véhicule d'urgence 1125 et divers autres équipements reliés à la caméra, selon la soumission de TNT Pro Custom datée du 24 avril 2024 au montant d'environ 1 238,86 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.4 Achat de divers articles pour le service incendie

Résolution 2024-05-125

Considérant la demande du directeur incendie à l'effet de procéder à l'achat de divers articles pour le service incendie;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat de divers articles pour le service incendie :

Dix-huit (18) autocollant pour identification au montant d'environ 89,10 \$;

- > Sept (7) barettes protocolaire pour uniforme au montant d'environ 136,65\$;
- Une (1) épinglette 40 ans incluant le bopitier au montant d'environ 9,95 \$.

Le tout plus les taxes applicables et frais de transport et d'en effectuer le paiement.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre de services pour travaux de rapiéçage de pavage de nos rues, routes et chemins

Résolution 2024-05-126

Considérant que des travaux de rapiéçage de pavage s'avèrent nécessaires à plusieurs endroits dans la municipalité;

Considérant les deux soumissions reçues;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé Jean-François Chagnon par et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire effectuer les travaux de rapiéçage de pavage dans nos rues, routes et chemins selon le budget adopté pour l'année 2024, et ce, jusqu'à un montant maximal de 80 000 \$ à Chapdelaine Asphalte et d'en effectuer le paiement.

5.2 <u>Offre de services - Plateforme de gestion des</u> actifs

Résolution 2024-05-127

Considérant que la municipalité devra réaliser son plan de gestion des actifs au courant des prochaines années, afin de pouvoir bénéficier des subventions applicables;

Considérant les offres de services pour l'acquisition de la plateforme pour le plan de gestion des actifs de Maxxum et ESRI Canada;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'acquisition de la plateforme pour la gestion des actifs selon les offres de services suivantes :

- Licence ESRI Mobile Worker, selon la soumission numéro 00035647 reçue de ESRI Canada, et ce, payable à la MRC des Maskoutains au montant de 504,79 \$ plus les taxes applicables;
- ➤ Licence du tableau de bord décisionnel en gestion des actifs selon l'offre de services numéro 24026 reçue de Maxxum au montant de 1 290 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer les paiements.



À noter que cette offre est conditionnelle à l'acquisition par la MRC de la licence ESRI Creator.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations.

6.1. Quatorzième décompte progressif et final d'Excavation Mc.B.M. Inc. – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers

Résolution 2024-05-128

Considérant la demande de notre ingénieur Jean Beauchesne de WSP pour le quatorzième décompte progressif qui modifie le montant final dans le dossier d'égout et d'aqueduc des rues Morin-Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur Jean Beauchesne de WSP, d'accepter le quatorzième décompte progressif à Excavation Mc.B.M. Inc. au montant de 19 148,75 \$ et d'en effectuer le paiement.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme FIMEAU.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

6.2. Renouvellement de contrat pour la licence du logiciel Win 911 pour la gestion des alarmes eau potable

Résolution 2024-05-129

Considérant l'offre de renouvellement de contrat de 3 ans pour la licence du logiciel Win 911 pour la gestion des alarmes eau potable transmis par Gray Matter Systems;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de 3 ans pour la licence du logiciel Win 911 pour la gestion des alarmes eau potable transmis par Gray Matter Systems selon leur offre datée du 26 avril 2024 au montant de 6 480 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

- 7. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET</u> DÉVELOPPEMENT
- 7.1 Adoption du Règlement numéro 374-24 sur les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire

Résolution 2024-05-130

RÈGLEMENT NUMÉRO 374-24 SUR LES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

ATTENDU QU'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats* est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-Liboire et exige un certificat de démolition avant de procéder à celle-ci;

ATTENDU QU'UN règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile à la règlementation d'urbanisme, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge à propos d'encadrer les projets de démolition d'immeubles sur son territoire:

ATTENDU QU'il est jugé opportun de conserver l'assujettissement du secteur du noyau villageois au règlement de démolition;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024;

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 2 avril 2024;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 7 mai 2024 à 19 h à la salle du conseil afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;



PAR CUNSEQUENI, il est propose par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement numéro 374-24 est adopté.

Le règlement complet sera disponible sur notre site internet au <u>www.st-liboire.ca</u> sous l'onglet Règlement d'urbanisme ou au bureau municipal.

7.2 PIIA – 231, rue Deslauriers

Résolution 2024-05-131

Considérant que la demande a été déposée le 18 mars 2024 par le requérant désigné par procuration des propriétaires du lot 6 600 295:

Considérant que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme:

Considérant que la demande d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale:

Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté respecte l'implantation des bâtiments principaux voisins;

Considérant que règle générale, la volumétrie du bâtiment principal projeté s'harmonise avec la volumétrie des bâtiments principaux voisins;

Considérant que l'apparence visuelle des bâtiments principaux voisins est très variée;

Considérant que règle générale, les caractéristiques architecturales s'harmonisent avec les bâtiments voisins;

Considérant que le niveau du sol du terrain visé par la demande du permis de construction est comparable à celui des terrains adjacents;

Considérant que le bâtiment projeté comporte un garage attenant et que l'aire de stationnement projeté est localisée en face de ce premier;

Considérant que règle générale, le choix de couleur est sobre et que ces couleurs s'harmonisent bien avec les bâtiments voisins;

Considérant que l'obtention d'un permis de rénovation ou de modification d'un bâtiment principal existant dans ce secteur n'est pas assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que l'implantation permet de limiter le plus possible la coupe d'arbres matures;

Considerant que le projet compose avec les caractéristiques naturelles du terrain;

Considérant qu'il n'y a pas de déboisement à effectuer.

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents sur recommandation du CCU :

D'autoriser la demande de permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 660 295 assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel que demandée par le requérant désigné par procuration des propriétaires et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme.

7.3 PIIA – 375, rue Gosselin

Résolution 2024-05-132

Considérant que la demande a été déposée le 26 mars 2024 par le requérant désigné par procuration du propriétaire du lot 6 568 765 dont une ptie formera le lot 6 568 758;

Considérant que l'entente de l'ouverture du deuxième accès (rue Marcotte) au secteur de développement devra être établi avant de permettre le lotissement et le permis de construction;

Considérant que le lotissement du lot 6 568 758 devra être effectué;

Considérant que la demande sera conforme aux règlements d'urbanisme;

Considérant que la demande de construction d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté respecte l'implantation des bâtiments principaux voisins:

Considérant que règle générale, la volumétrie du bâtiment principal projeté s'harmonise avec la volumétrie des bâtiments principaux voisins;

Considérant que l'apparence visuelle des bâtiments principaux voisins est relativement variée;

Considérant que l'apparence de bâtiment projeté est similaire à au moins deux autres constructions existantes sur ce segment de rue;

Considérant que règle générale, les caractéristiques architecturales s'harmonisent avec les bâtiments voisins;



Considerant que le patiment projete comporte un garage attenant et que l'aire de stationnement projeté est localisée en face de ce premier;

Considérant que le choix de couleur est sobre et que ces couleurs s'harmonisent bien avec les bâtiments voisins;

Considérant que l'obtention d'un permis de rénovation ou de modification d'un bâtiment principal existant dans ce secteur n'est pas assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents sur recommandation du CCU :

D'autoriser la demande de permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel que demandée par le requérant désigné par procuration du propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme dans la mesure que l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU et que les autres opérations tel que le deuxième accès au secteur (rue Marcotte), le lotissement du lot aient été effectués préalablement.

7.4 **PIIA – 74**, rue Parent

Résolution 2024-05-133

Considérant que la demande a été déposée le 03 avril 2024 par le propriétaire du 74, rue Parent;

Considérant que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme;

Considérant qu'une demande de modification de permis doit être fait en respectant les règlements en vigueur lors de la demande de modification;

Considérant qu'avant la demande initiale de remplacement de la toiture, le matériau était du bardeau d'asphalte de couleur gris foncé;

Considérant qu'il y a présence de plusieurs bâtiments voisins ayant une toiture en bardeau d'asphalte;

Considérant que le choix de couleur est similaire à ce qui était en place avant la demande de permis initiale ;

Considérant que le choix de couleur tient compte des caractéristiques du bâtiment et de celles des bâtiments voisins de manière à constituer une image d'ensemble harmonieuse.

En consequence, il est propose par rives i allion, appuye par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents sur recommandation du CCU :

D'autoriser la demande de modification du permis de rénovation pour permettre un revêtement de toiture en bardeau d'asphalte de couleur gris sommet tel que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme.

7.5 <u>Dérogation mineure – 213, rue Gosselin</u>

Résolution 2024-05-134

Considérant que la demande a été déposée le 20 mars 2024 par le requérant désigné par procuration des propriétaires du lot 6 568 766;

Considérant que la demande est considérée mineure;

Considérant que la demande ne cause pas de préjudice aux immeubles voisins;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;

Considérant que la demande ne compromet pas la sécurité publique;

Considérant que la règlementation cause un préjudice au demandeur dû à l'emplacement projeté du poteau de distribution du réseau électrique d'Hydro-Québec;

Considérant que le poteau de distribution du réseau électrique d'Hydro-Québec est ultimement, et bel et bien installé à cet endroit;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents sur recommandation du CCU :

D'autoriser la demande de dérogation mineure permettant que le stationnement occupe un empiètement maximal de 28,5% (2,26 mètres) vis à vis la façade avant du bâtiment principal dérogeant ainsi au point c) du 1^{er} alinéa de l'article 14.2.1 du règlement de zonage # 370-23 qui stipule que le stationnement peut empiéter d'un maximum de 25% (1,98 mètre) vis-à-vis la façade avant du bâtiment principal tel que demandée par le requérant désigné par procuration des propriétaires et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme. Toutefois, si le poteau de distribution du réseau électrique d'Hydro-Québec, une fois



installée, devait ne pas être localisé à cet endroit, lors d'un réaménagement de l'aire de stationnement ou d'une modification apportée à celle-ci, tel que le pavage, agrandissement ou autre, l'aire de stationnement devra respecter la règlementation en vigueur au moment de la modification. Pour résumé cette dérogation mineure est accordée dans l'unique et seul cas où le poteau de distribution du réseau électrique est bel et bien localisé à l'endroit établis lors de la demande de dérogation mineure.

7.6 <u>Développement Le Ramezay – Mandat au notaire</u> pour la cession d'infrastructures de rue

Résolution 2024-05-135

Considérant que les travaux d'infrastructures de rue, partie 1 de la phase 2 (lot 6 568 776), du développement Le Ramezay sont substantiellement complétés;

Considérant que les données cadastrales ont été déposées;

Considérant que le promoteur qui a réalisé les travaux doit fournir encore certains documents permettant de procéder à la cession des infrastructures, partie 1 de la phase 2 (lot 6 568 776), du développement Le Ramezay;

Considérant qu'il est opportun de mandater un notaire à préparer l'acte de cession de la rue;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'approuver le projet de cession des infrastructures de rue, partie 1 de la phase 2 (lot 6 568 776);
- De mandater Me Nathalie Dauphinais, notaire, à préparer l'acte de vente par 9199-2024 Québec inc. à la Municipalité de Saint-Liboire, pour la somme de 1\$, pour les infrastructures de rue, lorsque tous les documents requis seront déposés;
- D'autoriser le Maire, Yves Winter et Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente;
- D'autoriser le paiement de la somme de 1\$ pour l'achat des infrastructures de rue, incluant les infrastructures sous-terraines d'aqueduc et d'égout; D'autoriser le paiement des honoraires de Me Dauphinais, incluant les frais de publication, lorsque la transaction sera complétée.

7.7 <u>Avis d'intention de démolition – 1650, rang</u> <u>Saint-Édouard</u>

Résolution 2024-05-136

Considérant qu'une demande de démolition a été faite à la Municipalité pour un bâtiment principal au 1650, rang Saint-Édouard à Saint-Liboire - Lot 1 346 041;

Considérant que selon le rôle d'évaluation, l'année de construction de ce bâtiment est 1875 et qu'il n'existe aucune information concernant la date de construction du bâtiment accessoire qui y est lié;

Considérant que ce bâtiment principal est une maison de colonisation avec une toiture à deux versants qui comporte un agrandissement plus récent en cours arrière qui fait office de hall d'entrée;

Considérant que le bâtiment accessoire possède des formes simples et une toiture à deux versants;

Considérant que présumée uniquement en raison de son âge, la maison ne possède plus aucun de ses revêtements d'origine, à l'exception peut-être de la toiture de tôle et de la fondation de pierre;

Considérant que nous retrouvons peu d'éléments d'origine à l'extérieur du bâtiment, que toutes les fenêtres ont été remplacées par des fenêtres coulissantes;

Considérant que nous retrouvons peu d'éléments d'origine à l'intérieur du bâtiment, sauf les planchers du rez-dechaussée et de l'étage;

Considérant que la démolition s'effectuera avec une pelle mécanique et que tous les rebus de démolition seront disposés dans des conteneurs spécialement prévus à cet effet qui eux seront transportés par une entreprise spécialisée en disposition de rebuts de construction et de démolition. Le terrain ainsi retiré de tout débris sera nivelé dans un délai maximal de 30 jours;

Considérant que; La présente demande de démolition s'inscrit dans un projet de construction d'un quadruplex.

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Claude Vadnais et résolu :

Que le conseil municipal signifie son accord à la démolition du 1650, rang Saint-Édouard à Saint-Liboire - Lot 1 346 041.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Adhésion Zone Loisirs Montérégie 2024-2025

Résolution 2024-05-137

Considérant le désir des Loisirs St-Liboire Inc. d'adhérer à Zone loisirs Montérégie;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des



conseillers présents de procéder au paiement de la facture des Loisirs de St-Liboire inc. datée du 10 avril 2024 pour l'adhésion à Zone loisirs Montérégie au montant de 37,50\$ et d'en effectuer le paiement.

8.2 <u>Activité de financement au profit du programme</u> de réussite éducative de l'École Henri-Bachand

Résolution 2024-05-138

Considérant l'invitation de l'École Henri-Bachand à contribuer à l'activité de financement « Tournoi de golf » au profit de son programme de réussite éducative;

Considérant l'importance de ce programme pour notre communauté.

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyée par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder le montant de 2 100 \$ à l'école Henri-Bachand pour l'activité de financement « Tournoi de golf » au profit de son programme de réussite éducative, pour un quatuor (600\$) et une commandite (1 500\$).

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Monsieur Jean-François Chagnon : RIAM, Politique de la

Famille et Bassins versants Delorme et Ferré

Monsieur Claude Vadnais : Formation pour le CCU

Monsieur Yves Taillon : Formation pour le CCU, Réunion du CCU et Comité des aînés

Madame Martine Bachand : Conseil d'établissement scolaire et Bibliothèque

Monsieur le Maire, Yves Winter : St-Hyacinthe Technopole, Loisirs, Acupunk-Théâtre de la Dame-de-Cœur, MRC, Assemblée générale pour les premiers répondants, Réunion concernant la politique du logement social, Réunion concernant le RCI pour les éoliennes.

10. <u>PÉRIODES DE QUESTIONS</u>

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement numéro 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 3 avril au 7 mai 2024 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2024-05-139

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20H22.

Yves Winter,

Maire

Alain St-Vincent-Rioux,

Directeur général et greffier-trésorier

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 4 juin 2024.



SOINS DENTAIRES PRÉVENTIFS **AVEC AIRFLOW**

- Traitement tartre et taches
- Nettoyage dentaire
- Blanchiment sous prescription
- Entretien implants
- Suivi en parodontie









www.soinsdentairespreventifs.ca





Nicolas Borri

LIVRAISON Pharmacie **GRATUITE** Nicolas Borri Pharmacien propriétaire

Lund. Mar. Vend. 9h30 à 18h Mer. Jeu. 9h30 à 20h Sam. 9h30 à 17h Dim. Fermé

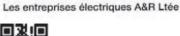
Membre affilié à











A&R ÉLECTRIQUES





5655, rue Lamoureux St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3



info@coopauxpetitsoins.com



Services d'aide à domicile Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

DONALD BERGERON

Services financiers Donald Bergeron Inc. Conseiller en sécurité financière Représentant en épargne collective www.donaldbergeron.ca

SFL Gestion de patrimoine Partenaire de Desiardins

SF: 1866798-2948

29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0 T: 450 798-2948 | F: 450 798-2566 www.sfl.com

SFDB | SFL | Gestion de patrimoine | SFL | Placements







J.G. Daudelin inc.





DÉPOSITAIRE







www.aspirateurfr.com

450 502-7349

info@aspirateurfr.com



RBQ: 5729-5388-01



1 844-793-4963 info@cdeslandes.ca constructions-deslandes.ca

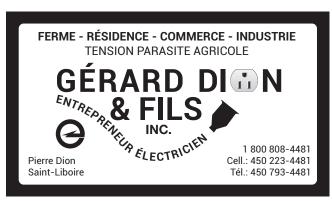
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0





Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.







méra

- Service de vaccum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- · Curage par hydropression de tuyaux
- · Inspection de conduits sous-terrain par téléca-





450 772-5525 • 450 772-

1757, Haut Rivière Nord,



Daniel Beauregard, propriétaire

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0



......



COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique!

admin@pouliotpm.com | pouliotpm.com

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE



À vendre par le proprio ...et son courtier!



Courtier immobilier résidentiel



msansoucy@propriodirect.com





Les couleurs terres et les différentes essences de bois

AMÈNENT

un vent de fraîcheur printanier.



meublesbernardtanguay.com / 450-773-0785

